



# COMMUNE D'AUBONNE

## Municipalité

1170 Aubonne, le 12 février 2007/cdu

### PREAVIS MUNICIPAL N° 2/07

#### Restauration de l'écrin de verdure de la Vieille Ville d'Aubonne

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. PREAMBULE

Désireuse de restaurer la vue sur la Vieille Ville d'Aubonne, la Municipalité a décidé, en automne 2004, de lancer une étude préliminaire visant un projet de restauration de l'écrin de verdure entourant l'ancienne cité.

La volonté de l'Exécutif était motivée par les exigences plus ou moins contraignantes de documents tels que :

- Le plan directeur communal (1997);
- Le plan directeur localisé « Secteur de la Vieille Ville d'Aubonne » (2001);
- Le plan général d'affectation (en phase de révision);
- Le plan directeur forestier (à l'étude);
- Le plan de gestion forestier (en révision);
- L'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites du Vallon de l'Aubonne.

Le service forestier du 14<sup>ème</sup> arrondissement a été mandaté pour une première approche. Il a fait appel à un ingénieur forestier et à un bureau d'étude en environnement pour finalement aboutir, début 2006, à une proposition concrète, chiffrée, présentant les objectifs et les moyens de les atteindre.

Parallèlement, des contacts ont été pris avec les propriétaires privés concernés dans le secteur prioritaire de Vaunaise, pour des raisons de sécurité au-dessus de la route Neuve. Selon accord oral (pas encore signé), les parcelles concernées seront cédées à la commune. Des travaux d'abattage urgents ont déjà été effectués dans cette zone en février 2006, financés par les subventions cantonales de sylviculture B (forêts de protection). La suite de la remise en état est incluse dans le présent préavis.

#### 2. OBJET

Dans le périmètre d'étude (voir carte annexée), l'abandon graduel de l'entretien des parcelles (autrefois en prairie) a généré le développement d'une végétation forestière qui, par sa densité, masque progressivement les contours de la Vieille Ville.

Il s'agit de diminuer cette pression de la forêt pour retrouver de la lumière et de la visibilité sur la ville et ses remparts.



En exploitant les gros arbres et en recréant des prairies maigres (avec des fruitiers, des noyers etc.) ou des taillis de charmilles et de noisetiers de hauteur modérée, on retrouvera, de manière adaptée à chaque zone, l'aspect ancestral et la vocation première de ce magnifique espace vert.

Les mesures de restauration proposées font ressortir également d'autres enjeux inhérents à la mise en valeur des aspects paysagers, à savoir :

- La stabilité et la sécurité des zones boisées à garantir à court terme;
- La revitalisation de la biodiversité, qui, au même titre que le bâti de la vieille ville, est un élément du patrimoine;
- La promotion d'Aubonne en terme d'image par le tourisme, les liaisons pédestres, etc. à développer grâce à des synergies avec d'autres acteurs (associations, entreprises, particuliers).

Ce projet est un chantier de longue haleine qui englobe des terrains communaux et des terrains privés. Cela demande une approche en douceur avec tous, d'autant plus que l'on touche à un patrimoine qui a une forte valeur sentimentale. Chaque situation est particulière et il est important finalement de rallier chacun à un objectif commun. Il est nécessaire, au stade où nous en sommes, de connaître la position du Conseil communal avant de poursuivre les démarches.

Pour mener à bien cette entreprise, la commune doit superviser l'ensemble des travaux. A la suite d'une phase de négociations, il devra être établi, entre chaque propriétaire et la commune, une convention (plan de gestion) sur une durée minimale de 10 ans. A défaut, la commune les incitera à céder leurs parcelles et en assumera alors la remise en état et l'entretien.

Vu l'impact promotionnel pour Aubonne d'un tel projet, il a été proposé que le 50% des coûts sur les parcelles privées soit pris en charge par la collectivité.

### **3. FINANCEMENT**

	<u>Remise en état</u>	<u>Entretien sur 10 ans</u>
Coûts estimés des travaux	Fr. 69'721.--	Fr. 215'000.--
Suivi de chantier 6 %	Fr. 4'183.--	Fr. 12'900.--
Imprévus et divers	<u>Fr. 10'458.--</u>	<u>Fr. 32'250.--</u>
	Fr. 84'362.--	Fr. 260'150.--
TVA 7.6 %	<u>Fr. 6'412.--</u>	<u>Fr. 19'771.--</u>
	Fr. 90'774.--	Fr. 279'921.--
Frais d'étude préliminaire	<u>Fr. 13'200.--</u>	<u>Fr. ---</u>
Total	Fr. 103'974.--	Fr. 280'000.--
<b>Arrondi à</b>	<b>Fr. 104'000.--</b>	<b>Fr. 280'000.--</b>
	=====	=====

Il faut souligner que le Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature soutient activement le projet et envisage d'octroyer une subvention de l'ordre de Fr. 100'000.--. La SEFA est également partenaire dans le cadre des mesures de revitalisation liées à l'aménagement hydroélectrique de la Petite Vaux pour un montant de Fr. 15'000.--.



Cette opportunité nous motive à aller de l'avant dans la réalisation de ce projet.

Il s'agit d'un choix politique qui se présente en deux volets distincts :

- Une demande de crédit d'investissement de Fr. 104'000.-- pour la remise en état;
- Une demande de porter au budget de fonctionnement un montant de Fr. 28'000.-- dès 2008, pour 10 ans, correspondant aux frais d'entretien induits par le projet.

#### **4. CONCLUSIONS**

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal n° 2/2007, relatif à la restauration de l'écrin de verdure de la Vieille Ville d'Aubonne;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- Attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

1. Autorise la Municipalité à réaliser la restauration de l'écrin de verdure de la Vieille Ville d'Aubonne;
2. Accorde un crédit de Fr. 104'000.-- pour ce projet, à amortir sur 10 ans, dès le budget 2008;
3. Autorise la Municipalité à porter au budget de fonctionnement le montant annuel de Fr. 28'000.-- dès 2008, pour 10 ans, comme charges induites par le projet;
4. Autorise la Municipalité à prélever le montant du crédit sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 13 février 2007.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

#### **Délégué municipal**

- M. Eric Muller, municipal

Annexe : carte du périmètre d'étude

*Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 20 février 2007.*